

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

CNSS : l'administration provisoire

AU bord de la faillite il y a trois mois, la CNSS a-t-elle amorcé sa renaissance avec les réformes engagées par l'administration provisoire mise en place par l'exécutif le 7 juin dernier ? Quel bilan, à ce stade, peut-on dresser des actions menées par Christophe Eyi dans sa mission de redressement des comptes de l'organisme de sécurité sociale ? Si des points positifs sont à mettre à son actif, plusieurs partenaires sociaux dénoncent encore de nombreux dysfonctionnements.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

CENT (100 jours) après sa nomination en tant qu'administrateur provisoire de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), quel bilan peut-on dresser des actions menées par Christophe Eyi dans sa mission de redressement des comptes de l'organisme de sécurité sociale ?

Si l'accalmie semble être revenue au sein des différentes agences de la CNSS, habituées à subir la foudre et la colère des retraités chaque début de mois, le chantier vers un redressement définitif de l'organisme paraît encore loin de porter ses fruits. Néanmoins, des avancées significatives sont à relever, notamment dans le paiement des salaires et des pensions, reconnaissent certains partenaires sociaux. Même si une autre partie d'entre eux dénoncent la persistance de nombreux dysfonctionnements et regrettent une certaine fermeture au dialogue de la part de l'administration provisoire.

Aujourd'hui, de nombreuses interrogations subsistent. En effet, selon le diagnostic du cabinet marocain Finactu, la CNSS aurait été en cessation de paiement en juillet 2022 si rien n'avait été entrepris. A-t-on finalement évité la catastrophe ? Surtout que les syndicats maison avançaient le montant de 500 milliards de francs à injecter par l'État pour éviter la faillite de l'organisme et garantir le paiement des salaires et des prestations techniques... Qu'en est-il aujourd'hui ?

L'administration provisoire a-t-elle commencé à dégrais-

ser le mammoth dont les effectifs dépassent les 1 000 agents aujourd'hui avec une masse salariale évaluée entre 2 et 3 milliards de francs par mois ? Quelles sont les économies qui ont été réalisées en 3 mois ? Comment l'administration provisoire a-t-elle abordé l'épineuse question du non-versement des cotisations sociales ? Car, faut-il le rappeler, selon les estimations de l'équipe précédente, environ 700 entreprises doivent plus de 300 milliards de francs à la CNSS.

Et que dire des nombreux cas de fraude dénoncés par les syndicats relatifs aux pensions retraitées ?

PRESSION. Des problématiques qui nécessitent absolument des réponses de la part de l'équipe dirigeante actuelle de la CNSS afin d'éclairer l'opinion publique et les centaines de milliers de cotisants.

Pour rappel, face à la récurrence des profonds dysfonctionnements dans l'accomplissement de la mission de service public exécutée par le Conseil d'administration et la Direction générale de la CNSS, le Conseil des ministres du 7 juin 2022 avait annoncé les mesures drastiques suivantes : dissolution du Conseil d'administration de la CNSS ; cessation de fonctions des membres de la Direction générale de la CNSS ; mise en place d'une administration provisoire chargée d'assurer l'administration, la gestion et la réforme de la CNSS sur une période de douze (12) mois ; et institution d'un Comité de surveillance et de contrôle en tant qu'organe d'appui à l'exercice du pouvoir de contrôle de l'État sur les actes de gestion des organismes de protection sociale.



Sous administration provisoire depuis trois mois, la CNSS s'efforce de se refaire une santé, mais n'es



re à l'heure de son premier bilan



"Rien ne s'est amélioré pour les retraités..."

POUR le responsable de la communication de l'Association nationale des retraités du Gabon (Anareg), Mathurin Mengue Bibang, malgré les efforts et la bonne volonté de l'administration provisoire, la situation des retraités s'est dégradée, affirme-t-il.



Photo: DR

Propos recueillis par MSM
Libreville/Gabon

"**R**IEN ne s'est amélioré. Bien au contraire! Les nouveaux dossiers de pensionnés s'accumulent au rythme moyen de 400 chaque mois. Certains retraités installés hors du Gabon sont à leur 7e mois sans la moindre pension. Mais ce n'est pas anodin de mentionner par honnêteté que depuis 2 mois, certains retraités reçoivent de façon disparate, leurs pensions avant le 5 du mois. Par souci d'équité et pour éviter les traitements discriminatoires, tous les retraités, où qu'ils soient, doivent recevoir leurs pensions aux dates échues. Les banques ne prêtent plus aux retraités à cause de la notion "Provisoire" car elles sont dans l'incertitude. Le dialogue avec les partenaires que sont les syndicats et associations de retraités est quasi inexistant. On observe également un pillage de fortes sommes d'argent par les agents. Mais tout cela n'est pas imputable à l'administrateur

provisoire. C'est plutôt du côté de la tutelle qu'il faut regarder car c'est le ministre qui administre actuellement la CNSS. L'administrateur provisoire se contente d'exécuter au quotidien ses hautes instructions. Une remise en conformité devient urgente par la nomination d'un directeur général et des autres organes de fonctionnement choisis conformément au Code de protection sociale promulgué par la loi n° 28/2016 du 6 février 2017 et à la directive 01 de la CIPRES. Il importe de souligner que le degré d'incurie dans lequel se trouve plongée la CNSS aujourd'hui, est suffisant à établir qu'aucune amélioration ne peut être attendue dans les conditions actuelles de management de l'organisme, même en mode "Administration Provisoire" qui viole une Convention supra nationale et notamment son sacro-saint principe dans lequel l'État n'a qu'un rôle de contrôle et de régulation et non de gestion".

et pas gagné.

Le gouvernement veut du "concret"

MSM
Libreville/Gabon

Le gouvernement reste très attentif à la mise en place des réformes au sein de la CNSS. Le 20 septembre dernier, l'administrateur provisoire a été longuement auditionné, lors des travaux de la première session du Comité de surveillance et de contrôle des organismes de protection sociale, présidés par le ministre de la Santé et des Affaires sociales, Guy-Patrick Obiang Ndong,

en présence de sa collègue du Budget et des Comptes publics, Edith Ekiri Mounombi-Oyouomi. Il était question pour Christophe Eyi de présenter toutes les actions mises en œuvre par son équipe, notamment, dans la lutte contre la fraude et pour l'amélioration du recouvrement et du système informatique, ainsi que, bien entendu, pour le paiement des prestations sociales. Tout en saluant le travail abattu en seulement trois mois, les ministres ont invité l'adminis-

trateur provisoire à accélérer la cadence et à présenter des actions concrètes, lors de la prochaine réunion. " Il faut que lors du prochain comité de pilotage, il puisse nous présenter des actions pratiques capables de pouvoir inverser la tendance actuelle", a indiqué le ministre des Affaires sociales. Christophe Eyi dispose encore de 9 mois pour présenter un bilan définitif.

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

" Les paiements des salaires et des pensions se font aujourd'hui à date échu "

POUR Richard Ndi Bekoung, le président du Syndicat des professionnels de sécurité sociale (Sypross) – qui revendique plus de 600 adhérents – malgré la fragilité de la situation financière actuelle de la CNSS, des avancées significatives ont été enregistrées depuis la prise de fonction le 7 juin dernier de l'administrateur provisoire.

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

"E n 100 jours, il serait présomptueux ou audacieux de dresser un bilan de l'administrateur provisoire en termes de réformes et d'amélioration de la situation financière de la CNSS. Cependant, il nous faut, en toute honnêteté, reconnaître des avancées significatives. En effet, la principale revendication, source de stress des salariés et des retraités de la CNSS a trouvé solution depuis la prise de fonction de l'administrateur provisoire. Ainsi, les paiements des salaires et des pensions se font aujourd'hui à dates échues.

Le gel des embauches, le non-renouvellement des contrats à durée déterminée (CDD), la

révision du calcul de l'allocation congé et la suppression de certains postes de responsabilité ont permis à l'administrateur de réaliser des économies.

Pour ce qui est des réformes, il faut noter que les travaux des différents comités sont en cours de finalisation et seront soumis à l'instance suprême qui est le comité de surveillance. Nous ne pouvons pas aujourd'hui évaluer l'efficacité des réformes. Car le processus de validation dépend du comité de surveillance avant leur application.

À l'impossible nul n'est tenu ! Si les ressources par rapport aux paramètres actuels sont insuffisantes, il serait impossible à quiconque animé de bonne volonté de redresser les comptes ou d'améliorer les prestations.

Le processus de sélection à des



Richard Ndi Bekoung, président du Syndicat des professionnels de sécurité sociale (Sypross).

postes de direction en cours est pour nous une parfaite illustration de la transparence dans

la composition de l'équipe qui accompagnera l'administration provisoire dans l'application des

réformes. C'est l'occasion pour le bureau exécutif d'encourager les agents à postuler".

"Nous invitons l'administrateur provisoire à l'extrême prudence"

À l'inverse du Sypross, le président de la "Coalition CNSS", Joslin Louis Ngoma, dénonce le refus au dialogue de l'administrateur provisoire indiquant que la structure syndicale qu'il dirige est exclue du processus de restructuration de l'organisme de sécurité sociale. Une posture qui pourrait produire de nouvelles tensions entre les employés et la direction générale, prévient-il.

Propos recueillis par MSM
Libreville/Gabon

"P our évaluer une performance, il faut avoir des indicateurs. Exclue du processus de restructuration, nous n'avons malheureusement aucun élément d'appréciation pour faire une lecture objective et pertinente, considérant qu'il n'y a aucune communication officielle à ce sujet entre l'administration provisoire et la coalition, malgré toutes nos tentatives. Le cadre approprié pour un tel chantier, tel que prévu par l'OIT (ndlr : Organisation internationale du travail), c'est le dialogue tripartite (gouvernement-patronat-travailleurs), consacré par la convention 144. Considérant que les résolutions

de la seule initiative de l'administration provisoire pourraient être remises en cause par le patronat et les travailleurs membres du conseil d'administration, je crains fort que nous ne soyons pas sortis de l'auberge. (...) Nous constatons, pour le regretter, que toutes nos initiatives, pour établir le contact sont restées sans suite. Pourtant, il semble collaborer avec ce syndicat dont la complicité avec le directoire sortant, dans la détérioration du dialogue social, et qui a conduit à cette crise sans précédent, est connue de tous.

Aussi doit-on comprendre que c'est pour les mêmes raisons que son prédécesseur qu'il n'organise pas le renouvellement d'une institution des délégués du personnel, frappée de cadu-



Le président de la « Coalition CNSS », Joslin Louis Ngoma.

cité depuis juin 2021, malgré l'interpellation de la coalition ? Les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous invitons l'administrateur provisoire à l'extrême prudence".

Le clin d'œil de *Lybek*

